



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
21/03/2024

Date d'affichage :
26/03/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 mars 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M DUTHOIT Valentin, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle représentée par M WIPLIE Hervé
M BOCQUILLON Sébastien représenté par M FOUCART Bruno

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 18/2024

Objet : Vote subventions CCAS

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du CCAS de Houplin-Ancoisne pour 2024.

Une subvention communale de 20 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2024 du CCAS.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 23 voix pour

Le Conseil municipal,

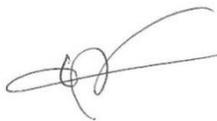
- **DÉCIDE** d'approuver le versement d'une subvention de 20.000 € au CCAS, cette dépense sera inscrite au compte 657363 pour un montant de 20 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ